



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest

7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

Title - Sujet OCIR: SERVICE OPTIQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-14K029/B	Date 2015-11-06
Client Reference No. - N° de référence du client W3380-14-K029	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTA-309-13550
File No. - N° de dossier MTA-4-37394 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-24	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
Delivery Required - Livraison exigée .	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paradis, Mary	Buyer Id - Id de l'acheteur mta309
Telephone No. - N° de téléphone (514)496-3874 ()	FAX No. - N° de FAX (514)496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 41e Centre des services de Santé des Forces Canadiennes C.P. 100 Succ. Bureau-chef Richelain Québec J0J1R0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

*Mettre à jour la **Table des matières automatique** après avoir supprimé, ajouté ou changé le contenu du texte à l'intérieur du document.*

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.4 COMPTE RENDU	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATION EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
5.3 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	12
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A.OFFRE À COMMANDES.....	14
7.1 OFFRE.....	14
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	15
7.5 RESPONSABLES.....	16
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	17
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	17
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
7.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	17
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.11	ATTESTATIONS.....	18
7.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	17
7.13	LOIS APPLICABLES	19
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		19
7.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	19
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	19
7.4	PAIEMENT	19
7.5	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	20
7.6	CLAUSES DU GUIDE DE CCUA.	20
ANNEXE « A ».....		21
ÉNONCÉ DE BESOIN		
ANNEXE « B »		28
BASE DE PAIEMENT		
ANNEXE « C »		31
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....		
ANNEXE « D »		35
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE		
ANNEXE « E ».....		36
MODÈLE DE RAPPORT MENSUEL		
ANNEXE « F ».....		37
MDN 1615 PRÉ-AUTORISATION SOINS DE LA VUE (YEUX) -PROGRAMME 14		
ANNEXE « G ».....		41
EVALUATION DE CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
ANNEXE « H ».....		51
GAMMES DE MONTURES		

Réémission d'une demande de soumission

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W3380-14K029/A , datée du 22 septembre 2015 , dont la date de clôture était le 19 octobre 2015 à 14h00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux offrants qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des Besoin, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les Exigences en matière d'assurance, le Modèle de rapport mensuel, MDN 1615 La formulaire de pré-autorisation soins de la vue (yeux) – Programme 14, Évaluation de critères techniques obligatoires et Gamme de montures.

1.2 Sommaire

Requis des services optiques pour le Ministère de la Défense Nationale (MDN), Garnison de St. Jean, École de Leadership et de recrues des Forces Canadiennes ainsi que pour le personnel militaire autorisé et du civil admissible des Forces Canadiennes.

Ces services doivent inclure une gamme variée de fournitures et de services d'optique comprenant, entre autres, des fournitures d'optique prescrites, ainsi que des services d'entretien, d'ajustement et de réparation de lunettes.

La fourniture et services d'optique doivent être livrés 'Sur place' et/ou 'hors site'.

'**Sur place**' désigne un établissement situé sur la base du MDN, que l'offrant utilisera pour présenter les montures et exécuter les services. Les heures de service peuvent varier. À partir de 07h00 le matin et peut aller jusqu'à 22h00 le soir et ce du lundi à vendredi. Les fins de semaine, de 07h00 à 16h00 peuvent être demandées.

'**Hors site**' désigne un emplacement pour la prestation des services à l'extérieur de la base du Ministère de la Défense Nationale Garnison St-Jean, 41^e Centre de Services de Santé des Forces canadiennes (clinique médicale) qui devra se situer à 20 minutes ou moins en véhicule automobile, calculé à partir de la guérite de l'entrée principale de la base, et en considérant le respect de toute la signalisation et des limites de vitesses lors du déplacement, exception faite des conditions météorologiques. L'offrant doit utiliser cet emplacement pour présenter les montures ou exécuter les services. Les jours et les heures de service seront selon les heures normales d'affaire de l'emplacement. L'établissement doit être un point de service reconnu tel que toute autre magasin d'optique.

La période de l'offre à commandes sera de la date d'émission pour 1 an. De plus, l'offre à commandes comportera un droit pour le Canada de prolonger son utilisation pour deux périodes supplémentaires de 12 mois chaque, aux mêmes conditions.

Ce besoin est assujéti SEULEMENT aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Ce besoin est visé par le système commun de classification dans la catégorie 'G0' concernant les services de santé et services sociaux auquel ne s'appliquent pas l'accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) (Annexe 4), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) (Chapitre 10, Annexe 1001.1b.2b).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et (ou) aux services canadiens

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les

15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2015-07-03\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7) jours** civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans

ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans **la Province du Québec** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (2 copies papier)
- Section II : offre financière (1 copie papier)
- Section III: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06, Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

Le processus d'évaluation comporte 3 volets :

Volet 1 : Évaluation de critères techniques obligatoires

Volet 2 : Évaluation de critères techniques obligatoires (Évaluation de montures)

Volet 3 : Évaluation technique et financière

4.1.1.1 Volet 1 : Critères techniques obligatoires

- a. L'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable avant l'émission de l'offre à commandes;
- b. Les critères techniques obligatoires qui sont stipulés à l'Annexe 'G' doivent être complétés et doivent être incluses avec son offre pour fin évaluation.

4.1.1.2 Méthode d'évaluation des critères techniques obligatoires.

- Doit rencontrer tous les critères obligatoires pour être jugée recevable.
- Le défaut de compléter et fournir Annexe 'G' à la date de la fermeture de l'invitation aura pour conséquence que son offre sera déclarée non recevable.
- Seules les offres jugés conformes seront acceptées et seront évalués plus en profondeur.
- Les offres ayant rencontrés toutes les critères obligatoires feront l'objet d'évaluation des critères cotés sur les montures.

Note importante :

Pour l'évaluation des critères techniques obligatoires cotés, à la demande de l'agent contractuel de TPSGC, les offrants jugés conformes auront à nous envoyer 25 montures telles que spécifiées dans l'Annexe A – Énoncé de besoins à la Section 'Exigences' au point 2 : Montures. Ces montures doivent être numérotées de 1 à 25 en suivant la liste stipulée dans Annexe A. La monture #7 doit contenir une prescription qui sera déterminé lors de la demande d'échantillons. Il est à noter que les montures devront être fournies pour une période de deux semaines et envoyer au frais de l'offrant.

4.1.1.3 Volet 2 : Évaluation de critères techniques obligatoires (Évaluation des montures)

Cette évaluation est basée sur des critères cotes.

Information générale

Pour assurer les meilleures montures possibles dans le futur, un comité a été mis sur place par le Ministère de la défense nationale, Garnison St. Jean pour évaluer les montures des divers offrants. Ce comité consistera d'environ 15 personnes portant des lunettes et représentant la clientèle diverse de la Garnison St. Jean. Ils représentent divers métiers, groupes d'âge ainsi que divers besoins en services optiques. Ils sont tous volontaires et ne connaissent pas la provenance des montures évaluées.

L'évaluation des montures représentera 60% de la note globale du processus de sélection.

Critères d'évaluation techniques cotés

L'évaluation sera subjective. Voir barème de notation subjective ci-dessous :

Coefficient	Niveau de cotation
5	Excellent
4	Très bien
3	Bien
2	Passable
1	Médiocre
0	Inacceptable

1. Solidité/durabilité 5 points
2. Confort 5 points
3. Esthétique 5 points

Points maximale: 15 points

Total sur 375 points maximum
(25 montures x 15 points)

Minimum requis est 225 points sur 375 soit 60% et note de passage d'au moins 3/5 au sous-critère 'solidité/durabilité' pour toutes les montures proposées.

Méthode d'évaluation des montures

Chaque monture (exemple monture no. 1) sera évalué pour chaque offrant (A,B,C,D,E etc.) en même temps. CAD, toutes les montures, seront évaluées ensemble, les no's 2 ensembles, et ainsi de suite pour chaque offrant.

Nous allons évaluer 3 critères suivants pour chaque monture : Solidité/durabilité, confort et l'esthétique.

5 points seront accordés pour la solidité/durabilité, le confort et l'esthétique pour un total de 15 points pour chaque monture. Il y aura un total possible de 375 points soit 25 montures à 15 points maximum.

Dès qu'une monture n'obtient pas le pointage minimal de 3/5 au sous-critère, 'la Solidité/durabilité', son offre sera jugé non recevable et ne sera pas évalué en profondeur.

Seules les offres jugées conformes et atteignant le nombre minimal de 225 points sur 375 points au total seront acceptées et seront évaluées plus en profondeur, conformément aux critères d'évaluation technique obligatoire côté.

Le nombre de points techniques obtenus seront utilisés pour calculer la côte combinée la plus élevée pour le bien-fondé technique et le prix. L'offrant sera sélectionné selon le meilleur rapport qualité –prix selon un ratio de 60% (Évaluation technique) pour la note technique et de 40% pour le prix (Évaluation financière).

Les offrants doivent rencontrer tous les critères obligatoires côtés pour être jugée recevable. Seules les offres jugées conformes seront acceptées et seront évaluées pour l'évaluation financière.

Toutes les montures qui seront évaluées devront être les mêmes et se retrouver disponibles lors de la mise en place du contrat. Tout changement à cette sélection devra être approuvé par DND.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a. Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b. Prix fermes doivent être fournis pour tous les articles figurant à l'Annexe B – Base de paiement.

Clause du Guide des CCUA M0220T 2013-04-25, Évaluation du prix

4.1.3 Évaluation du prix

Les prix figurant à l'Annexe B – Base de paiement seront évalués comme suit :

On obtient le prix calculé en multipliant la quantité de chaque article par le prix ferme par année pour les 3 années.

Le prix total par année sera le total des articles 1 à 17.

Le prix total de l'offre à commandes sera le prix total des 3 années.

4.1.3.1 Évaluation technique et financière

L'évaluation technique et financière sera évaluée comme suit :

Exemple du calcul du meilleur rapport qualité-prix

Note combinée le plus élevée pour le bien-fondé technique (60%) et le prix (40%)

	Offrant 1	Offrant 2	Offrant 3
Nombre de points techniques	88	82	76
Prix soumis	\$60,000	\$55,000	\$50,000
	Nombre de points techniques	Nombre de points pour le prix	Total des points
Offrant 1	88x 60/100 = 52.8	* 50 x 40/60= 33.33	86.13
Offrant 2	82 x 60/100= 49.2	50 x 40/55= 36.36	85.56
Offrant 3	76 x 60/100= 45.6	50 x 40/50= 40.00	85.6

* Il s'agit de l'offre de prix la moins-disant.

Dans cet exemple les trois offrants sont recevables et la note technique à attribuer correspond à un maximum de 100 points. On calcule proportionnellement la note technique supérieure par rapport au barème stipulé de 100 points; on attribue la note maximum à l'offre de prix la moins-disant et des notes proportionnelles aux autres propositions. On additionne le nombre de points technique et le nombre de points pour le prix, et la note technique la plus élevée, représente le meilleur rapport qualité-prix pour l'État.

D'après les calculs ci-dessus, on émettrait une offre à commandes à l'offrant no. 1, qui a déposé la meilleure offre technique, en tenant compte du bien-fondé et du prix de son offre.

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 225 points sur 375 points au total exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

Les offres qui ne répondent pas aux exigences a), b) et c) seront déclarées non recevables.

2. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
3. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque offre recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 % et divisé par 100 (selon le barème total des notes attribuables qui est établi à 100).
4. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque offre recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %. Pour chaque offre recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
5. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. L'offre recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

La Couronne réserve le droit d'émettre un (1) offre à commandes pour ce dossier.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestation exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.3.2 Clause du *Guide des CCUA*

[A3050T](#) 2014-11-27, Définition du contenu canadien

[A3070T](#) 2014-03-13, Procédure d'évaluation pour les achats conditionnellement limités au contenu canadien.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;

-
- b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
- c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

7.2.1 Exigences en matière de sécurité pour entrepreneur canadien :

- a. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des Établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- c. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- d. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
- i. De la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (S'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe 'D'.
 - ii. Du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005 \(2015-09-03\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2. Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées **tous les trimestres** au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission pour un an.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour **deux périodes supplémentaires d'un an chacun, à partir du _____ jusqu'au _____, et à partir du _____ jusqu'au _____** aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **30 jours** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : MARY PARADIS
Titre : AGENTE CONTRACTUELLE
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région du Québec
Adresse : 800 rue de la Gauchetière, ouest
Place Bonaventure, Tour est, 7^{ème} Étage
Montréal, Qc
H5A 1L6

Téléphone : (514) 496-3874
Télécopieur (514)496-3822
Courriel : mary.paradis@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **(Sera complétée seulement à l'émission de l'offre à commandes) :**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense Nationale
Garnison St. Jean
École de Leadership et de recrues de Forces Canadiennes
Richelain, Qc

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire [PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.](#) .

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00 \$.

7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*Montant sera divulgué à l'émission de l'offre à commandes. Les taxes habituellement applicables ne le sont pas pour cette commodité*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **3 mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2029 (2015-09-03) biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin ;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- i) l'Annexe « E », Modèle de rapport mensuel;
- j) l'Annexe « F », MDN 1615 Formule de pré-autorisation soins de la vue (yeux) – Programme 14;
- k) l'Annexe « G », Évaluation de critères techniques obligatoires;
- l) l'Annexe « H », Gamme de montures;
- m) l'offre de l'offrant en date du _____.

7.11 Attestations

7.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.12 Clauses du Guide des CUA

M3060C 2008-05-12 Attestation du contenu canadien

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2029 (2015-09-03), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de **48 heures** à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *des prix fermes précisés dans l'annexe B- Base de paiement*, selon un montant total de _____ \$ (*sera inséré au moment de l'émission de l'offre à commandes*). Les droits de douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption »*).

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1001C 2008-05-12, Paiements multiples

7.4.3 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.5 Exigences en matière d'assurance

Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'Annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.6 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C 2006-06-16 Marchandises excédentaires

ANNEXE «A»
ÉNONCÉ DES BESOIN

PORTÉE

But :

Le Ministère de la Défense Nationale requiert la mise en place d'une offre à commande individuelle régionale pour un service d'optique pour L'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes (FC) et le personnel admissible des Forces canadiennes.

CONTEXTE:

L'Offre à commande individuelle régionale sera mise en place et sera utilisée pour les recrues qui sont enrôlés et leur formation « [Qualification militaire de base](#) » (QMB), d'une durée de 12 semaines en résidence, à la Garnison St-Jean, ne leur permet pas de quitter l'École de leadership et de recrues.

EXIGENCES

1. BESOIN

Fournir au personnel admissible des Forces canadiennes (FC) soit l' École de Leadership et de Recrues , personnel militaire autorisé et civil , au fur et à mesure et lorsque demandé, une gamme variée de fournitures et de services d'optique comprenant, entre autres, des fournitures d'optique prescrites, ainsi que des services d'entretien, d'ajustement et de réparation de lunettes, etc.

Les membres des FC doivent donner à l'offrant un formulaire DND 1615 (annexe F) dûment signé pour toutes les commandes de lentilles et pour lunettes de protection balistique. Les codes d'avantage 602100 (simple foyer) et 602099 (double foyer à segment plat) doivent être indiqués sur le formulaire. Le DND 1615 sera le seul formulaire d'autorisation acceptée pour les transactions.

Les fournitures et services d'optique devront être livrés < sur place > et/ou < hors site >

A. < sur place > désigne un établissement situé sur la base du MDN, que l'offrant utilisera pour présenter les montures et exécuter les services. Les heures de service peuvent varier. À partir de 07h00 le matin et peut aller jusqu'à 22h00 le soir et ce du lundi à vendredi. Les fins de semaine, de 07h00 à 16h00 peuvent être demandées.

B. < hors site > désigne un emplacement pour la prestation des services à l'extérieur de la base du Ministère de la Défense Nationale Garnison St-Jean, 41^e Centre de Services de Santé des Forces canadiennes (clinique médicale) qui devra se situer à 20 minutes ou moins en véhicule automobile, calculé à partir de la guérite de l'entrée principale de la base, et en considérant le respect de toute la signalisation et des limites de vitesses lors du déplacement, exception faite des conditions météorologiques. L'offrant doit utiliser cet emplacement pour présenter les montures ou exécuter les services. Les jours et les heures de service seront selon les heures normales d'affaire de l'emplacement. L'établissement doit être un point de service reconnu tel que toute autre magasin d'optique.

2. MONTURES

- Pour toutes montures commandées selon l'annexe H - Gamme de montures, elles devront être fournies avec un étui rigide sans cout additionnel et seront garanties un an.
 - Les montures doivent rencontrer les critères selon article H, D et E ci-joint et être appropriés au port de l'uniforme militaire. Les montures indiquées à l'annexe H ne peuvent pas être répétées avec le même modèle dans une couleur différente.
 - Les paragraphes suivants décrivent les différentes montures et quantités énoncées dans l'annexe H.
- a. Les montures 1 à 2 (montures de sécurité) doivent être conformes aux normes CSA et avoir l'engravure Z 94.3 sur la monture ou avoir une certification de la manufacture indiquant que les lunettes de sécurité rencontrent les normes CSA. Si des écrans latéraux de protection sont nécessaires, ils doivent être fixés au moyen de rivets aussi bien pour la présentation que pour la livraison aux militaires.
1. La monture #1 est un modèle métallique.
 2. La monture #2 est un modèle en plastique.

Les montures 3 et 4 (montures standard pour homme et femme):

3. Monture 3 : modèle pour homme de grandeur 54-56 (plastique ou métallique ou flexible).
4. Monture 4 : modèle pour femme de grandeur 50-52 (plastique ou métallique ou flexible).

Les montures 5 à 21 (montures unisexes) Montures en plastique, métalliques ou flexibles. Les montures flexibles sont des montures qui peuvent être tordues dans toutes les directions et doivent retourner dans leur forme originale. Les montures peuvent venir dans plusieurs grandeurs. Les montures de 22 à 25 sont aux choix de l'offrant.

5. Montures 5 à 6 : Montures rectangulaires ou carré en plastique avec charnières à vis régulière ou à ressort.
6. Montures 7 à 8 : Montures rectangulaires ou carré flexibles avec charnières à vis régulière ou à ressort.
7. Montures 9 à 10 : Montures rectangulaires ou carré métalliques avec charnières à ressort.
8. Montures 11 à 12 : Montures rondes ou ovales en plastique avec charnières à vis régulière ou à ressort.
9. Montures 13 à 14 : Montures rondes ou ovales flexibles avec charnières à vis régulière ou à Ressort.
10. Montures 15 à 16 : Montures rondes ou ovales métallique ~~ou flexible~~ avec charnières à vis régulière ou à Ressort.
11. Montures 17 à 21 : Montures demi-rebord (semi rimless) en métal ou plastique avec charnières à vis régulière ou à ressort.
12. Montures 22 et 23 : Montures pour hommes (choix ouvert entre plastique ou métallique ou flexible) .
13. Montures 24 et 25 : Montures pour femmes (choix ouvert entre plastique ou métallique ou flexible).

b. **Les caractéristiques suivantes ne sont pas acceptables :**

Couleurs vives (telle que le rouge, l'orange, les couleurs fluo ou des montures multicolores)

particules brillantes.

Montures autres que rondes, ovales, carrées et rectangulaires (multi formats).

- c. Tous les types de verres doivent pouvoir être montés sur la gamme de montures proposées, quelles que soient leur taille et leur forme. Les montures doivent pouvoir être portées par des adultes dont l'écart pupillaire est compris entre 52 et 74 mm Les montures doivent s'ajuster facilement à toutes les formes de visage et conserver cet ajustement. Dans le cas où un militaire ne peut trouver une monture à cause de son visage (forme physique, blessure ou autre) le contractuel doit faire l'effort de trouver une monture adéquat pour ce membre dans la mesure du possible tout en respectant l'offre à commande.
- d. L'offrant est tenu de mettre rapidement à disposition les pièces détachées telles que les plaquettes, les branches et les embouts pour les montures dans la sélection et ce sans frais. Une garantie de un (1) an minimale est spécifiée dans les conditions générales au contrat. Les montures achetées par MDN ou par un membre des FC doivent être ajustées sans frais supplémentaires.

2.1 PRÉSENTATION DES MONTURES

Toutes les montures devront être disponibles et numérotées en tout temps selon l'annexe H lorsqu'elles seront présentées aux membres des FC sur des présentoirs aux établissements sur place et hors site. Aucune dépréciation de la gamme acceptée pour cette entente ne sera tolérée.

3. LENTILLES

Les lentilles doivent être montées sur une monture, sans frais supplémentaires pour les utilisateurs désignés.

4. LENTILLES - ORDINAIRES ET DÉLAI DE LIVRAISON

Toutes les lentilles doivent être faites en plastique CR 39. Toutes les lentilles à double foyer commandées sous les codes 604144, 604146 et 602099 doivent être à segment plat 28. Les verres correcteurs, avec revêtement sur les deux faces, doivent être livrés aux membres des FC dans un délai de sept (7) jours calendrier après la réception de la commande. Si ce délai ne peut pas être respecté, l'offrant doit, dans un délai de 48 heures avant la date de livraison, informer directement le membre de ce retard et de la date de livraison prévue.

- 4.1 Dans le cas d'une hausse subite de la demande de lentilles, le délai de livraison sera négocié entre le responsable des lieux du MDN et l'offrant (voir l'article 16 ci-dessous).

5. LENTILLES PROGRESSIVES NUMÉRIQUES

L'offrant doit indiquer deux (2) choix des lentilles progressives **numériques** au moment de remplir l'annexe B, à savoir de conception multi-concept qui conviennent à des montures de grande taille, désignées dans les spécifications comme corridor long (18 mm et plus) et des lentilles progressives de conception multi-concept qui conviennent à des montures de petite taille, désignées dans les spécifications comme corridor court (15 à 17 mm). Les lentilles progressives de concept mono et dur et

non-numérique ne seront pas acceptées. Les fiches techniques doivent être fournies ainsi que les marquages et logos des lentilles.

5.1 Le membre des FC disposera d'une période de trente (30) à soixante (60) jours civils pour essayer les lentilles progressives. S'il n'est pas en mesure de s'y adapter, il pourra a) retourner à la clinique médicale pour évaluation et direction ou b) retourner les lentilles à l'offrant pour une autre progressive sans frais.

6. LENTILLES À HAUT INDICE

Les lentilles à haut indice seront fabriquées uniquement de plastique CR 39 et une carte de certification sera remise au membre. Elles auront un indice de réfraction de 1,6 mm, 1,67 mm ou de 1,74, selon l'ordonnance décrite ci-dessous :

- Pour la correction de l'équivalent sphérique -6,00 à -7,75 (cylindre négatif) et de +5.00 à +5.75, un indice de réfraction de 1,6 mm doit être utilisé;
- Pour la correction de l'équivalent sphérique de -8,00 à -9,75 (cylindre négatif) et de +6.00 à +7.75, un indice de réfraction de 1,67 mm doit être utilisé;
- Pour la correction de l'équivalent sphérique de -10,00 à supérieur (cylindre négatif), et +8.00 à supérieur, un indice de réfraction de 1,74 mm doit être utilisé.

7. LENTILLES (SÉCURITÉ)

Les lentilles pour montures de sécurité doivent se conformer à la plus récente norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur les Protectors oculaires et faciaux pour l'industrie, et ce, sans frais supplémentaires pour le MDN ou le membre.

8. LENTILLES (BALISTIQUE)

Toutes les lentilles à installer dans une monture de protection balistique doivent être faites de polycarbonate et recouvertes d'un revêtement anti-rayures sur les deux faces. Aucun frais additionnel tel que prisme, enduit, traitement additionnel ne sera accepté. L'offrant doit utiliser le tableau de modification fourni par le responsable des lieux du MDN, au moment de l'émission de l'offre à commandes, pour modifier toutes les prescriptions relatives aux lunettes de protection balistique.

PROCÉDURES À SUIVRE POUR LES OFFRANTS :

- Les membres de FC doivent apporter les réceptacles à prescription de protection balistique à l'offrant pour lesquelles il doit fournir des lentilles en polycarbonate.
- Seuls des lentilles à simple foyer ou à double foyer à segment plat seront montées sur des lunettes de protection balistique. Les lentilles progressives et les lentilles pour lecture ne sont pas offertes.
- Seules les lentilles en polycarbonate recouvertes d'un revêtement anti-égratignures seront montées sur les lunettes de protection balistique. Le plastique CR 39 ne doit pas être utilisé.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'offrant doit ensuite effectuer une modification Rx conformément au niveau Rx et l'insérer sur le formulaire DND 1615. L'offrant doit utiliser le tableau d'accommodation intitulé "Correction pour la Rotation des Lentilles montées sur lunettes de Protection ", qui lui a été fournies.

- L'offrant doit indiquer le nouveau Rx modifié et l'écart inter pupillaire dans la section du formulaire 1615 réservée aux commentaires pour faire en sorte que le Rx modifié soit utilisé comme lentilles pour les lunettes de protection balistique.
- Les réceptacles à prescription ne doivent pas être modifiés. Ils font aux militaires où ils ne lui font pas.
- Bris des réceptacles à prescription. Les lentilles ne devraient pas se briser mais il est possible que les réceptacles à prescription comme tels se brisent. Dans un tel cas, vous devez transférer les lentilles ophtalmiques dans de nouveaux réceptacles à prescription sans frais additionnels pour le MDN ou pour le membre des FC. L'offrant doit remettre les réceptacles à prescription brisée au membre des FC pour permettre au MDN de surveiller la qualité de cette pièce d'équipement.

9. REVÊTEMENTS

Les revêtements antireflets et anti-égratignures aux deux faces seront appliqués à toutes les lentilles simples, bifocal, progressives et à indice élevé, sans frais supplémentaires pour le MDN ou le membre.

La teinte devra être un gris neutre, avec une transmission de lumière de quinze pour cent (15 %). Aucun verre de transition n'est accepté.

Les revêtements sur toutes les lentilles seront garantis pour une période minimale de deux (2) ans contre tout défaut de fabrication ou usure dans des conditions normales d'utilisation.

10. REMPLACEMENT DE MONTURES APPROUVÉES

Si une monture décrite à l'Annexe H devient obsolète, l'offrant doit présenter au responsable technique une gamme de montures de remplacement. Les montures de remplacement devront être de qualité identique ou supérieure à celles qui sont désuètes et devront être approuvées par le responsable technique du MDN avant d'être proposées aux membres des FC. Le responsable technique peut déléguer l'approbation des montures de remplacement au responsable des lieux du MDN.

11. COMMANDES EN SOUFFRANCE DE MONTURES APPROUVÉES

Si la commande d'une monture approuvée décrite à l'annexe H demeure en souffrance plus de dix (10) jours ouvrables, l'offrant doit aviser le responsable technique afin d'obtenir des instructions. Le responsable technique du MDN peut autoriser le retrait de ladite monture de la gamme approuvée pour un certain temps, ou peut demander que l'offrant remplace la monture.

12. RÉPARATION DE MONTURES

Le fournisseur fera tout en son pouvoir pour réparer une monture, même si celui-ci n'a pas vendu ladite monture. Les lunettes seront réparées entièrement et retournées au membre dans un délai de dix (10) jour ouvrables. Si ce délai n'est pas suffisant, le fournisseur doit aviser immédiatement le membre des FC du délai et de la date de livraison prévue. Toutes les réparations de montures doivent être indiquées dans le rapport mensuel de l'annexe E.

N.B. Les coussinets et les vis seront remplacés au besoin sans frais par l'offrant.

13. COÛT DES RÉPARATIONS

Les réparations de montures seront effectuées sans frais à l'exception de bris engendré par la négligence du membre. Le cas échéant, voir l'Annexe B – Base de paiement.

14. AMÉLIORATIONS

- Aucune amélioration ne sera permise pour les recrues et pour le service sur la base de St Jean.
- **Aucune amélioration ou produits exclus seront offerts à la base de St-Jean.**
- Montures et lentilles qui ne respectent les restrictions du para 15 ici-bas. Un membre du MDN qui désire quand même prendre une amélioration ou extra d'après la liste du para 15, devra déboursier le cout total de la monture et des lentilles. Les articles cités au paragraphe 15, " PRODUITS EXCLUS ", ne doivent pas être offerts aux membres des FC comme amélioration.

15. PRODUITS EXCLUS

Dans le cadre de l'offre à commandes, les montures et lentilles suivantes ne doivent pas être offertes aux membres des FC à titre d'option d'amélioration:

- a) Lunettes de soleil sans prescription;
- b) Lentilles correctrices de transition;
- c) Lentilles correctrices faites de verre;
- d) Lunettes de lecture à utiliser en sus des lentilles cornéennes achetées par le membre;
- e) Montures sport;
- f) Clips solaires à la place de lunettes de soleil de prescription; et
- g) Prescriptions autres que celles figurant sur le formulaire DND 1615, Pré-autorisation soins de la vue (yeux) - Programme 14 (Voir l'Annexe F).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

16. DEMANDE DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

Sur avis écrit envoyé par le responsable des lieux ou le responsable technique au minimum trois (3) jours ouvrables à l'avance, l'offrant offrira, sans frais supplémentaires et pour de courtes périodes, les services d'opticien(s) qualifié(s) et/ou des heures de services en plus des services et des horaires offerts habituellement, afin de répondre à l'augmentation prévue des demandes. Les services d'optique seront portés à un niveau suffisant pour répondre à cette augmentation prévue, et ce, pour une période limitée (Augmentation subite de la demande), et seront fixés d'un commun accord par le responsable des lieux et l'offrant.

ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

EMPLACEMENT DE LA BASE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE -
Ministère de la défense Nationale de St-Jean (41 C Svc S FC)

A. Pour les lentilles, les prix proposés contiennent deux lentilles et le montage dans la monture fournie par le membre ou par l'offrant.

Article numéro	Codes d'avantage	Description	Période initiale de l'offre à commandes (de la date de l'offre à commandes au 30 septembre 2016)	Période d'option - Année 1 (du 1 octobre 2016 au 30 septembre 2017)	Période d'option - Année 2 (du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018)	Prévisions de quantité par année	
			Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr))	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr))	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr))	Quantité	Total des 3 années
1	602210	Montures de sécurité 1 to 2	___ \$/ ch	___ \$/ch	___ \$/ch	100	
2	602200	Montures 3 à 25 (Montant fixe)	75.00 \$/ch	75.00 \$/ch	75.00 \$/ch	2200	
3	602104	Lentilles régulières – Simple vision	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	1200	
4	604144	Lentilles régulières - Double foyer	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	50	
5	604144	Lentilles régulières - Triple foyer (vocationnelle)	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	2	
6	604140 /604146	Lentilles à haut indice 1.6 Simple et double vision	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	250	
7	604140/604146	Lentilles à haut indice 1.67 Simple et double vision	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	100	
8	604140 /604146	Lentilles à haut indice 1.74 Simple et double vision	___ \$/pr	___ \$/pr	___ \$/pr	15	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article numéro	Codes d'avantage	Description	Période initiale de l'offre à commandes (de la date de l'offre à commandes au 30 septembre 2016)	Période d'option - Année 1 (du 1 octobre 2016 au 30 septembre 2017)	Période d'option - Année 2 (du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018)	Prévisions de quantité par année	
			Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr)	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr)	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque(ch)/paire(pr)	Quantité	Total des 3 années
9	604153	Lentilles Progressives Corridor long et corridor court	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	500	
10	604157	Lentilles progressives - a haut élevé 1.6	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	100	
11	604157	Lentilles progressives - a haut élevé 1.67	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	50	
12	604157	Lentilles Progressives - à haut indice 1.74	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	10	
13	602100	Lentilles en Polycarbonate simple vision pour Balistique	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	2100	
14	602099	Lentilles en polycarbonate double foyer pour Balistique	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	20	
15	604148	Lentilles régulières pour réceptacles (FFD) Même prix que sous code 602104	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	100	
16	602175	Teinte pour lentilles	_____ \$/pr	_____ \$/pr	_____ \$/pr	25	
						Grand total :	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. Réparation de montures

Article numéro	Codes d'avantage	Pièces à réparer	Coût des pièces de remplacement				Total des 3 années
			Période initiale de l'offre à commandes (de la date de l'offre à commandes au 30 septembre 2016)	Période d'option - Année 1 (du 1 octobre 2016 au 30 septembre 2017)	Période d'option - Année 2 (du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018)	Prévisions de quantité par année	
			Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque (ch))	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque (ch))	Prix unitaire ferme (Unité de distribution= chaque (ch))	Quantité	
17	600217	Branche (remplacement)	_____ \$/ch	_____ \$/ch	_____ \$/ch	100	
						Grand total :	

Total of A + B pour 3 ans: _____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

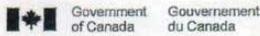
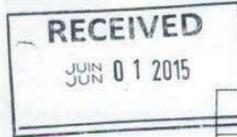
ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat
 W3380-14-K029

Security Classification / Classification de sécurité SA

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
 LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE	
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine MINISTÈRE DÉFENSE NATIONALE	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction SERVICES TECHNIQUES APPROVISIONNEMENT
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Contrat de Services d'Optique/41ème Centre des Services de santé des forces canadiennes, Garnison st-Jean, St-Jean sur Richelieu, QC	
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis	
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciales sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès	
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>
Foreign / Étranger <input checked="" type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion	
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information	
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	
	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
	TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
	TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

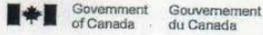
Security Classification / Classification de sécurité SA



N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat W3380-14-K029
Security Classification / Classification de sécurité

54

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document: No / Non Yes / Oui

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux: _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unsecured personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unsecured personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

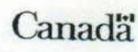
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
--



N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

 Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W3380-14-K029
Security Classification / Classification de sécurité

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC							
	A	B	C	Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret	NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential / NATO Confidentiel	NATO Secret	COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret	Protected / Protégé			Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret		
											A	B	C					
Information / Assets / Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

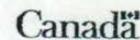
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
--



ANNEXE « D »
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

MODÈLE DE RAPPORT MENSUEL

RAPPORT MENSUEL DE L'OFFRE À COMMANDES POUR LE MOIS DE :					
NOM ET ADRESSE DE L'OFFRANT :					
N° de l'offre à commande	Responsable des lieux du MDN à la Garnison St. Jean	Date de début de l'offre à commandes		Date de fin de l'offre à commandes	
W3380-14K029/A		Date :		Date :	
CODE DE PRESTATION	DESCRIPTION	NOMBRE DE COMMANDES SUBSÉQUENTES REÇUES AU COURS DE CETTE PÉRIODE	MONTANT EN DOLLARS POUR CETTE PÉRIODE	NOMBRE DE COMMANDES SUBSÉQUENTES DEPUIS LE DÉBUT DE L'OFFRE À COMMANDES	MONTANT EN DOLLARS DEPUIS LE DÉBUT DE L'OFFRE À COMMANDES
602210	Montures de sécurité 1à 2				
602200	Montures 3 à 25				
602104	Lentilles régulières simple vision				
604144	Lentilles régulières double foyer				
604144	Lentilles régulières triple foyer				
604140	Lentilles à haut indice 1.6 simple vision				
604140	Lentilles à haut indice 1.67 simple vision				
604140	Lentilles à haut indice 1.74 simple vision				
604146	Lentilles à haut indice 1.6 Double foyer				
604146	Lentilles à haut indice 1.67 double foyer				
604146	Lentilles à haut indice 1.6 Triple foyer				
604153	Lentilles progressives Corridor long et corridor court				
604157	Lentilles progressives à haut indice 1,6				
604157	Lentilles progressives à haut indice 1,67				
604157	Lentilles progressives à haut indice 1,74				
602100	Lentilles en polycarbonate simple vision pour balistique				
602099	Lentilles en polycarbonate double foyer pour balistique				
604148	Lentilles régulières pour réceptacles (FFD)				
602175	Teinte pour lentilles				

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F »
MDN 1615 PRÉ-AUTORISATION SOINS DE LA VUE (YEUX) – PROGRAMME 14

PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

Pre-authorization Vision (Eye) Care - Program 14
Pré-autorisation soins de la vue (yeux) - Programme 14

Health Care Center - Centre de soins de santé
 Name and address - Nom et adresse : _____
 Telephone - Téléphone : _____
 FHCPS provider no. - N° du fournisseur SFTDSS : _____

Member - Membre
 Name - Nom : _____
 Initials - Initiales : _____
 Rank - Grade : _____
 Telephone - Téléphone : _____
 Email - Courriel : _____

Claim Information - Renseignements réclamation

Benefit code Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DDN	Benefit code Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DDN
602200 Frame Monture			600217 Repair Réparation		
602210 Safety frame Monture de sécurité			602089 Lenses ballistic bifocals Lentilles ballistiques double foyer		
602104 Single vision simple Lentilles vision simple			604157 Progressive Progressif haute densité		
604144 Lenses bifocals Lentilles double-foyer			602100 Lenses ballistic Lentilles ballistiques		
604140 Single vision high index Lentilles vision haute densité			604148 Lenses for respirator glasses Lentilles pour lunettes pour respirateur		
604146 Bifocal high index Double-foyer haute densité			604153 Progressive Progressif		
			602175 Tint Teinte		

Provider's additional comments - Commentaires additionnels du fournisseur

Date of service - Date de service : _____
 Frame # 1 model number - Numéro du modèle de la monture # 1 : _____
 Discount % - % de rabais : _____
 Advertised price - Prix annoncé : _____
 Warranty period - Période de garantie : _____

Modified prescription for the BEV - Prescription modifiée pour le balistique

Sph	Cyl	Axix - Axe	Add	Prism(e)	Base	PD - DI
R / D						
L / G						

Provider invoice number - Numéro de facture du fournisseur : _____
 Entirement verified / Pré-autorisation Admissibilité vérifiée / Pré-autorisé

Signature : _____ Date : _____
 Name - Nom : _____ Position - Poste : _____

I, the Health Care Provider, agree to return the required health information to the appropriate address listed in Appendix 1 of the Provider Information Kit and that rates charged will be in accordance with the current contract.
 Je, le militaire, accepte par la présente de retourner les renseignements à l'adresse mentionnée dans le kit d'information des fournisseurs et que les tarifs facturés seront conformes au contrat.

Member's signature - Signature du militaire : _____ Date : _____
 Signature : _____ Date : _____

Provider's signature - Signature du fournisseur : _____ Date : _____

DND: 1615 (04-2014) 7530-21-905-1838
 Design: Forms Management 613-995-9344
 Conception: Gestion des formulaires 613-947-6944



COPY 1 - THIRD PARTY CLAIMS ADMINISTRATOR
COPIE 1 - ADMINISTRATEUR DE LA REVENDICATION D'UN TIERS
PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PROTÉGÉ A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

Pre-authorization Vision (Eye) Care - Program 14
Pré-autorisation soins de la vue (yeux) - Programme 14

Health Care Center - Centre de soins de santé
 Name and address - Nom et adresse : _____

Telephone - Téléphone : _____
 FHCPS provider no. - N° du fournisseur SFTDSS : _____

Member - Membre
 Name - Nom : _____
 Initials - initiales : _____
 Rank - Grade : _____
 Telephone - Téléphone : _____
 Email - Courriel : _____

Health care number - Numéro de carte de santé : _____
 Unit - Unité : _____

Claim information - Renseignements réclamation

Benefit code Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DDN	Benefit code Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DDN
602200 Frame Monture			600217 Repair Réparation		
602210 Safety frame Monture de sécurité			802099 Lenses bialtic bifocals Lentilles bialtiques double foyer		
602104 Single vision simple Lentilles vision simple			604157 Progressive high density Progressif haute densité		
604144 Lenses bifocals Lentilles double-foyer			602100 Lenses bialtic Lentilles bialtiques		
604140 Single vision high index Single vision haute densité			604148 Lenses for respirator glasses Lentilles pour lunettes pour respirateur		
604146 Bifocal high index Double-foyer haute densité			604153 Progressive Progressif		
			602175 Tint Teinte		
Sph	Cyl	Axis - Axe	Add	Prism(e)	Base
R/D					PD - DI
L/G					

Provider's additional comments - Commentaires additionnels du fournisseur

Date of service - Date de service : _____
 Frame # 1 model number - Numéro du modèle de la monture # 1 : _____
 Frame # 2 model number - Numéro du modèle de la monture # 2 : _____
 Discount % - % de rabais : _____
 Advertised price - Prix annoncé : _____
 Warranty period - Période de garantie : _____
 Modified prescription for the BEIV - Prescription modifiée pour le bialtique : _____
 Sph : _____
 Cyl : _____
 Axis - Axe : _____
 Add : _____
 Prism(e) : _____
 Base : _____
 PD - DI : _____
 R/D : _____
 L/G : _____

Provider invoice number - Numéro de facture du fournisseur : _____
 Entièrement vérifié / Pre-authorization
 Admissibilité vérifiée / Pré-autorisé

Certified pursuant to Section 34 of the Financial Administration Act
 Certifié conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques

Name - Nom : _____
 Signature : _____
 Date : _____
 Position - Poste : _____

I, the member, hereby certify that the above benefits have been rendered and that any information relating to these benefits, as well as copies and supporting documentation of this form, may be used for the purposes of the program. I understand that the above information is being provided to the relevant authorities for their use in the program.
 Moi, le titulaire, atteste par la présente que les avantages ci-dessus ont été rendus et que les renseignements relatifs à ces avantages ainsi que les photocopies et la documentation associées à l'information peuvent être obtenus par l'administrateur de la revendication d'un tiers, au nom de l'ACC ou des FC.

I, the Health Care Provider, agree to return the required health information to the appropriate address listed in Appendix 1 of the Provider Information Kit and that rates charges will be in accordance with the current contract.
 Je, le fournisseur de soins de santé, conviens de retourner les renseignements sur la santé requis à l'adresse pertinente figurant à l'annexe 1 de la trousse à l'intention des fournisseurs et que le prix de la facture sera en conformité avec le contrat.

Member's Signature - Signature du militaire : _____
 Date : _____

Provider's Signature - Signature du fournisseur : _____
 Date : _____

DND 1815 (04-2014) 7530-21-9085-1838
 Design: Forms Management 613-965-9844
 Conception: Gestion des formulaires 613-965-9844

PROTÉGÉ A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)



COPIE 2 - CF 2034
 COPIE 2 - CF 2034

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

Pre-authorization Vision (Eye) Care - Program 14
Pré-autorisation soins de la vue (yeux) - Programme 14

Health Care Center - Centre de soins de santé
 Name and address - Nom et adresse : _____
 Telephone - Téléphone : _____

Member - Membre
 FHCPS provider no. - N° du fournisseur SFTDSS : _____
 Rank - Grade : _____ Telephone - Téléphone : _____

Claim Information - Renseignements réclamation

Benefit code Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DND	Code d'avantage	Quantity Quantité	Cost to DND Coût au DND
602200 Frame Monture			600217 Repair Réparation		
602210 Safety frame Monture de sécurité			602098 Lenses ballistic bifocals Lentilles ballistiques double foyer		
602104 Lenses single vision Lentilles simple vue			604157 Progressive high index Progressif haute densité		
604144 Lenses bifocals Lentilles double-foyer			602100 Lenses ballistics Lentilles ballistiques		
604140 Single vision high index Simple vision haute densité			604148 Lenses for respirator glasses Lentilles pour lunettes pour respirateur		
604146 Double-foyer haute densité			604153 Progressive Progressif		
			602175 Tint Teinté		
R / D	Sph	Axis - Axe	Add	Prism(e)	Base
L / G					PD - DI

Provider's additional comments - Commentaires additionnels du fournisseur

Date of service - Date de service: _____
 Frame # 1 model number - Numéro du modèle de la monture # 1 : _____
 Frame # 2 model number - Numéro du modèle de la monture # 2 : _____

Discount % - % de rabais : _____
 Advertised price - Prix annoncé : _____
 Warranty period - Période de garantie : _____

Modified prescription for the BEV - Prescription modifiée pour le ballistique

R / D	Sph	Cyl	Axis - Axe	Add <th>Prism(e)</th> <th>Base</th> <th>PD - DI</th>	Prism(e)	Base	PD - DI

Provider invoice number - Numéro de facture du fournisseur : _____
 Estimated value of the BEV - Valeur estimée de la BEV : _____
 Admissibility verified / Pré-autorisé : _____

Signature: _____ Date: _____
 Name - Nom: _____ Position - Poste: _____

I, the Health Care Provider, agree to return the required health information to the appropriate address listed in Appendix 1 of the Provider Information Kit and that rates charges will be in accordance with the current contract.
 Je, le fournisseur de soins de santé, accepte de retourner les renseignements sur la santé requis à l'adresse pertinente figurant à l'annexe 1 de la trousse à l'intention des fournisseurs et que le prix de la facture sera en conformité avec le contrat.

Member's signature - Signature du militaire : _____ Date: _____
 Member's signature - Signature du fournisseur : _____ Date: _____

DND 1615 (04-2014) 7530-21-908-1838
 Design: Forms Management 613-965-0944
 Conception: Gestion des formulaires 613-947-8944

PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

COPY 3 - PROVIDER
COPIE 3 - FOURNISSEUR

Canada

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W3380-14K029/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MTA309
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)

Pre-authorization Vision (Eye) Care - Program 14
Pré-autorisation soins de la vue (yeux) - Programme 14

Health Care Center - Centre de soins de santé
 Name and address - Nom et adresse : _____
 Telephone - Téléphone : _____
 FHCPS provider no. - N° du fournisseur SFTDSS : _____

Member - Membre
 Name - Nom : _____
 Initials - Initiales : _____
 Rank - Grade : _____
 Email - Courriel : _____

Claim Information - Renseignements réclamation		Benefit code	Quantity	Cost to DND / Coût à DND	Quantity	Cost to DND / Coût à DND
Benefit code	Quantity	Code d'avantage	Quantité	Code d'avantage	Quantité	Code d'avantage
602200	Frame	602017	Repair	602017	Repair	Repair
602210	Safety frame	602089	Lenses ballistic bifocals	602089	Lenses ballistic bifocals	Lenses ballistic bifocals
602104	Lenses single vision	604157	Progressive high index	604157	Progressive high index	Progressive high index
604144	Lenses bifocals	602100	Lenses ballistic	602100	Lenses ballistic	Lenses ballistic
604140	Single vision high index	604148	Lenses for respirator glasses	604148	Lenses for respirator glasses	Lenses for respirator glasses
604146	Simple vision haute densité	604153	Progressive	604153	Progressive	Progressive
	Double-yeux haute densité	602175	Tint	602175	Tint	Tint
			Add		Add	Add
			Prism(e)		Prism(e)	Prism(e)
			Base		Base	Base
			PD - DI		PD - DI	PD - DI

Provider's additional comments - Commentaires additionnels du fournisseur

Date of service - Date de service: _____

Frame # 1 model number - Numéro du modèle de la monture # 1 : _____
 Discount % - % de rabais : _____
 Advertised price - Prix annoncé : _____
 Warranty period - Période de garantie : _____

Modified prescription for the BEW - Prescription modifiée pour le balaisique : _____
 Sph : _____ Axis - Axe : _____ Add : _____ Prism(e) : _____ Base : _____ PD - DI : _____

Provider invoice number - Numéro de facture du fournisseur : _____
 Entièrement vérifié / Pre-authorization Administrative venue / Pré-autorisation

Signature : _____ Date : _____
 Name - Nom : _____ Position - Poste : _____

Member's signature - Signature du militaire : _____ Date : _____

The Health Care Provider agrees to return the required health information to the appropriate address listed in Appendix 1 of the Provider information Kit and that these charges will be in accordance with the current contract.

PROTECTED A (When completed) - PROTÉGÉ A (Une fois rempli)



COPY 4 - UNIT
CORRE 4 - UNITÉ

DND 1115 (04-2014) 1520, 21, 6015, 1633
 Design: Forms Management 613-965-0644
 Conception: Gestion des formulaires 613-947-4944

ANNEXE « G »

EVALUATION DE CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

À l'attention de l'offrant :

IMPORTANT

Les informations qui figurent dans cette grille d'évaluation doivent être soumises à la date et l'heure de la fermeture de cette invitation.

À défaut de compléter ces informations son offre sera déclarée non recevable

Critères obligatoires		No de la page de votre offre	Documents à l'appui de l'offre
a	Le contractuel doit être certifié, agrémenté par un ordre (Des opticiens ou des optométristes du Québec)		Une lettre ou certification de l'ordre des optométristes ou des opticiens doit être fournie avec une date d'attestation récente de pas plus de 60 jours de la date de présentation de l'offre et l'original de ce document doit être également inclus dans son offre. <i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i>
b	<u>Expérience organisationnelles</u> L'offrant doit soumettre une liste de tous les sous-traitants proposés pour effectuer les services. Ils doivent être soit: a. un opticien enregistré qui détient et maintient une licence active et sans restriction pour exercer sa profession au Québec. OU b. un optométriste qui détient et maintient une licence active sans restrictions pour exercer au Québec.		Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit fournir l'information suivante au moment de la fermeture de l'invitation pour chaque opticien/optométriste à base/détachement de St-Jean proposé pour effectuer les services. <u>Pour l'accréditation</u> A. Opticien L'offrant doit fournir une lettre datée tout au plus de six mois de la fermeture de l'invitation de l'organisme professionnel provincial des opticiens indiquant : i que le membre est en règle; et ii. le numéro du certificat avec la date d'expiration.

		<p>Noter qu'après que l'offre à commandes a été émise, une nouvelle lettre avec la même information de l'organisme professionnel provincial des opticiens doit être envoyée à l'intérieur de (1) semaine d'un avis écrit de l'agent contractuel de TPSGC pour chaque année optionnelle exercée.</p> <p>OU</p> <p>B. Optométriste</p> <p>L'offrant doit fournir une lettre datée tout au plus de six mois de la fermeture de l'invitation de l'association/collège professionnel provincial indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. que le membre est en règle; et ii. le numéro du certificat avec la date d'expiration. <p>Noter qu'après que l'offre à commandes a été émise, une nouvelle lettre avec la même information de l'organisme professionnel provincial des optométristes doit être envoyée à l'intérieur d'une ((1) semaine après un avis écrit de l'agent contractuel de TPSGC pour chaque année optionnelle exercée.</p> <p>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</p>
c	<p>L'offrant doit exercer activement sa profession et offrir des fournitures et services d'optique mode avec prescription à 20 minutes ou moins en véhicule automobile, calculé à partir de la guérite de l'entrée principale de la base du MDN Garnison St. Jean , et en considérant le respect de toute la signalisation et des limites de vitesses lors</p>	<p>Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit fournir, à tout le moins, l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la date de constitution (mois/année), le cas échéant; ii. l'emplacement où les services sont offerts iii. indiquer si les services offerts sont/étaient en services d'optique mode avec prescription ou de nature

	<p>du déplacement, exception faite des conditions météorologiques ,de façon permanente, depuis les deux (2) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation. Ces fournitures et services doivent être de nature semblable aux travaux décrits à l'annexe A - Énoncé des besoins.</p>		<p>semblable.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i></p>
d	<p>MONTURES</p> <p>Dans son offre, l'offrant doit :</p> <p>Présenter un plan de travail détaillé pour exécuter les travaux décrits à l'annexe A - Énoncé des besoins.</p>		<p><i>Afin de démontrer que l'offrant satisfait à cette exigence, l'offrant doit:</i></p> <p><i>Présenter un plan de travail qui décrit sa méthode de prestation proposée, les étapes prévues et les tâches liées à ce qui suit :</i></p> <p>La méthode utilisée pour présenter les montures en ce qui concerne les services « sur place » et « hors site » selon la demande;</p> <p>Le processus à adopter selon la tâche à l'annexe A -Énoncé des besoins, dans le cas des demandes régulières, afin de respecter les exigences de livraison;</p> <p>Les délais prévus concernant la réception des montures de remplacement;</p> <p>Les mesures correctives prises s'il y a des retards concernant l'obtention des articles de lunetterie;</p> <p>Le processus à adopter selon la tâche décrite à l'annexe A -Énoncé des besoins, dans le cas des hausses subites de la demande, afin de respecter les exigences de livraison.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i></p>

e	<p>Les offrants doivent soumettre la liste des montures proposées selon l'Annexe H- Gamme de montures. Ils doivent aussi fournir sans frais ces montures pendant 2 semaines pour évaluation technique.</p>		<p>L'offrant doit compléter Annexe H – Gamme de montures. Les montures proposées doivent respecter les exigences énumérées à l'article 2, Montures, de l'Énoncé des besoins, Annexe A.</p> <p><i>Un exemple des formes de montures variées sont également identifiées à l'Annexe A, article 2.</i></p>
f	<p>Lentilles régulières</p> <p>Toutes les lentilles autres que les lentilles à haute indice et lentilles balistiques doivent être faites en CR39 (index de 1.49). Elles doivent inclure un anti-reflet et anti-égratignure sur les deux faces des lentilles.</p>		<p>L'offrant doit certifier qu'aucune autre lentille ne doit être utilisée pour lentilles régulières.</p> <p>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</p>
g	<p>Lentilles progressives numériques</p> <p>L'offrant doit offrir un choix minimum de deux lentilles verres progressifs NUMÉRIQUES pour les corridors longs et deux pour corridors courts, pour un total de 4 au minimum :</p> <p>Les contractuels peuvent choisir parmi les lentilles suivantes :</p> <p>Confort 360 ,VX Physio 360, Biofit FF,Biofit, Definity 3, Biofit FFF, GT2 3D Wrap, GT 2 ,Choice Plus, Sola HDV, Life Style, Nikon W, Zeiss progressive individuel 2, RDL Persona Phd,RDL Persona, Signature HD, Authentik, BKS Technology, Balance Digital FP. Des verres progressifs numériques avec progressif face interne qui conviennent à des montures de grande taille, désignés à corridor long (18 mm et plus);</p>		<p>L'offre doit indiquer les marques des progressifs NUMÉRIQUE pour corridor court et long et une description détaillée des lentilles offertes. Les spécifications techniques des lentilles doivent venir des manufactures et doivent stipuler que ce sont des verres multi-concept.</p> <p>Note: Progressifs autre que multi-concept ne seront pas acceptés.</p> <p>Ces lentilles doivent avoir un antireflet et une anti-égratignure sur les deux faces.</p> <p>L'offrant doit fournir les fiches techniques pour chaque marque des progressifs numériques offerts pour corridor court et long.</p> <p><i>N.B. Si les lentilles sont discontinuées, SVP, fournir une lettre du fabricant qui indique le</i></p>

	Des verres progressifs numériques avec progressif qui conviennent à des petites montures, désignés à corridor court (de 15 à 17 mm).		<i>modèle de remplacement. Les modèles de remplacement sont sujets à être approuvés par le MDN.</i>
h	<p>Verres à haute indice</p> <p>L'offrant doit être en mesure d'offrir des verres à haut indice conformément à l'article 6 de l'annexe A – Énoncé des besoins.</p> <p>Dans le cas où une demande de haut indice est faite et qui est en dehors des critères (c.-à-d., une prescription moins que -6.00 ou moins que +5.00), l'offrant doit fournir un 1.6 sans frais supplémentaire et le prix doit être le même prix que le haut indice de -6.00 à -7.75 ou +5.00 à 5.75.</p>		<p>Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit préciser que les verres à haut indice sont disponibles pour toutes les réfractions suivantes :</p> <p>Pour les corrections d'un équivalent sphérique de -6.00 à -7.75, et de +5.00 à +5.75 (cylindre négatif et sans équivalence sphérique), un indice de réfraction de 1.6 doit être utilisé.</p> <p>Pour les corrections d'un équivalent sphérique de -8.00 à -9.75 , et de +6.00 à +7.75 (cylindre négatif et sans équivalence sphérique), un indice de réfraction de 1.67 doit être utilisé.</p> <p>Pour les corrections d'un équivalent sphérique supérieur à -10.00 , et supérieur à +8.00 (cylindre négatif et sans équivalence sphérique), un indice de réfraction de 1.74 doit être utilisé.</p> <p>Ces lentilles doivent avoir un anti reflet et une anti-égratignure sur les deux faces. Une carte de certification doit être remise au membre.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i></p>
i	<p>Verres de sécurité</p> <p>Tous les verres pour montures de sécurité offerts par l'offrant doivent être conformes à la plus récente norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur les Protecteurs</p>		<p>Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit inclure une attestation indiquant que les verres de sécurité offerts rencontrent la norme en vigueur de l'Association canadienne de normalisation (CSA)</p>

	oculaires et faciaux pour l'industrie.		<p>sur les Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie, c.-à-d. CR-39 avec une épaisseur centrale de 3mm minimum.</p> <p>Ces lentilles doivent avoir un antireflet et une anti-égratignure sur les deux faces.</p> <p>L'offrant doit inclure une attestation avec son offre.</p>
j	<p>Verres (Balistique)</p> <p>L'offrant doit s'assurer que tous les verres correcteurs posés sur une monture de protection balistique sont faits de polycarbonate et recouverts d'un revêtement anti rayures.</p>		<p>Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit inclure en détail les lentilles de protection balistique proposée.</p> <p>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</p>
k	<p>Revêtement</p> <p>Les revêtements suivants doivent être offerts :</p> <p>i. Pour tous les lentilles, simples, bifocales, indice élevé et les lentilles progressives numériques, des revêtements anti-reflets sur les deux côtés (antérieur et postérieur) avec anti-égratignures sans coût additionnel et avec une garantie d'une période minimale de deux (2) ans contre tout défaut de fabrication ou usure dans des conditions normales d'utilisation.</p> <p>ii. Pour les verres balistiques en polycarbonate, une anti-égratignure.</p> <p>iii. Une teinte d'un gris neutre avec une transmission de lumière minimale de quinze pour cent (15%).</p>		<p>Afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence, l'offrant doit décrire en détail les éléments suivants :</p> <p>i. Les revêtements anti reflets sur les deux côtés et anti rayures seront appliqués pour les verres avec aucun cout additionnel et avec garantie de deux (2) ans;</p> <p>ii. Les revêtement anti rayures seront appliqués aux lentilles en polycarbonate et ce sur les deux faces.</p> <p>iii. Seulement une teinte d'un gris neutre avec une transmission de lumière minimale de quinze pour cent (15%) sera utilisée lorsque des lentilles de couleur sont requises. Aucun substitut, photochromique ou <clip on> ne seront autorisés.</p> <p>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</p>

l	Options Aucune option d'amélioration ne sera offerte.		<i>L'offrant doit fournir une déclaration écrite indiquant d'aucune option d'amélioration ne sera offerte.</i>
m	Installation L'offrant doit décrire l'installation endroit/installation conformément à l'Annexe A - Énoncé des besoins: A. Pour les services hors site Une installation située à 20 minutes ou moins en véhicule automobile, calculé à partir de la guérite de l'entrée principale de la base du MDN Garnison St Jean, et en considérant le respect de toute la signalisation et des limites de vitesses lors du déplacement, exception faite des conditions météorologiques, que l'offrant utilise pour offrir les services hors site et à laquelle auront accès les membres des Forces canadiennes et les civils autorisés du ministère de la Défense nationale (MDN). B. Pour les services sur place Un local sera fourni à l'offrant. Une confirmation écrite qu'il peut respecter le calendrier de travail (jours et heures) indiqué pour laquelle il présente une offre. L'offrant doit fournir ses propres équipements, par exemple lentimètre, pupillomètre etc. Note : Lorsque l'offre à commandes sera émise,		<i>L'offrant doit compléter les informations ci-dessous proposées pour la base de MDN Garnison St Jean, en tenant compte des éléments suivants :</i> A. Pour les services hors site La distance en minutes en véhicule automobile de son installation jusqu'à la base du MDN Garnison St. Jean ; Lieu et nom de l'installation. Date d'entrée en marché de la compagnie. Les heures et journées d'ouverture de l'installation au minimum 09h00 à 17h00 en raison d'un minimum de 5 jours par semaine. Le nom, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur. B. Pour les services sur place L'offrant doit être en mesure d'exécuter les travaux conformément au calendrier de travail de la base du MDN Garnison St Jean. (NB : Les heures de service peuvent varier. À partir de 07h00 le matin et peut aller jusqu'à 22h00 le soir et ce du lundi à vendredi. Les fins de semaine, de 07h00 à 16h00 peuvent être demandées.) Le nom, le numéro de téléphone de la personne-ressource, si ces renseignements sont différent du para

	<p>l'offrant a jusqu'à deux (2) semaines à partir de la date de son émission pour s'établir à la nouvelle location pour rendre le service.</p>	<p>(A) ci-dessus. L'offrant ou le sous-contacteur doit être physiquement présent les jours et heures conformément au calendrier de travail de la base du MDN Garnison St. Jean pour laquelle il présente une offre.</p> <p>Noter : L'offrant ne peut utiliser le local fourni par la Défense National pour des services à la population civile.</p> <p>Seul, le formulaire DND 1615 doit être utilisé pour permettre le service à un militaire.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i></p>
n	<p>PRESTATIONS DE SERVICES CONTINUS</p> <p>L'offrant doit disposer d'une méthode pour offrir des services continus et pour répondre aux demandes opérationnelles ou à une augmentation subite des demandes.</p>	<p>L'offrant doit décrire sa méthode éprouvée pour offrir des services continus et répondre à chaque demande normale et augmentation subite des demandes.</p> <p>Prolongation des heures d'ouverture (avant ou après les heures normales de travail).</p> <p>Heures d'ouverture la fin de semaine.</p> <p>Équipe exclusive d'opticiens/ optométristes qualifiés ayant une licence valide.</p> <p>Calendrier de remplacement pendant les vacances et les périodes occupées.</p> <p>Nota : L'offrant doit pouvoir offrir un service sur place et hors place en même temps.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le</i></p>

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

			dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.
o	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ L'offrant doit disposer de processus et de mesures de contrôle de la qualité pour veiller à satisfaire aux exigences en matière de qualité en ce qui concerne les travaux décrits à l'Annexe A - Énoncé des besoins .		<p>Afin de satisfaire à cette exigence, l'offrant doit décrire ses processus et ses mesures de contrôle de la qualité. À tout le moins, il doit traiter des éléments suivants :</p> <p>Des examens pour s'assurer que les prescriptions optiques sont remplies correctement;</p> <p>Une ressource affectée à la coordination de tous les travaux;</p> <p>Doit s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de montures et de lentilles;</p> <p>Doit accepter qu'il y ait des vérifications d'inventaire, des sondages de qualité de services sur l'ensemble de ces services;</p> <p>Il est primordial, que des instruments de base soient fournis et disponibles par le contractuel (lensomètre, pupillomètre, fiches de services ou fiches informatisées par exemple) pour son personnel en poste.</p> <p>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</p>
p	Fournir deux références pour deux clients différents auxquels l'offrant a fourni des services de lunetterie et des services accessoires de façon régulière pendant les 3 dernières années à partir de la date de fermeture de l'invitation .		<p>L'offrant doit remplir tous les rubriques suivantes obligatoirement pour un minimum de deux (2) clients différents comme suit :</p> <p>1. Nom du client le quel le contrat a été exécuté :</p> <p>Description du mandat ; Période du mandat: du / au ; Nom de la personne contact du</p>

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3380-14K029/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3380-14K029

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA 4-37394

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA309
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

			<p>client : No.de téléphone de la personne contact chez le client :</p> <p>2. Nom du client lequel le contrat a été exécuté :</p> <p>Description du mandat : Période du mandat: du /au ; Nom de la personne contact du client : No.de téléphone de la personne contact chez le client :</p> <p>Note: La Couronne se réserve le droit de vérifier les références demandées.</p> <p><i>L'offrant doit soumettre ces informations en détails avec le dépôt de son offre en utilisant des feuilles à part étant donné que l'espace dans cette case est limité.</i></p>
--	--	--	--

ANNEXE H GAMME DE MONTURES

À être compléter par l'offrant.

Les informations qui figurent dans les tableaux 1,2 et 3 doivent être soumises à la date et l'heure de la fermeture de cette invitation.

À défaut de compléter ces tableaux son offre sera déclarée non recevable.

Pour toutes montures commandées selon cette annexe, elles devront être fournies avec un étui rigide sans cout additionnel et seront garanties un an.

Les montures doivent rencontrer les critères selon Annexes H, E et F ci-joint et être appropriés au port de l'uniforme militaire. Les montures indiquées à l'annexe H ne peuvent pas être répétées avec le même modèle dans une couleur différente.

Les paragraphes suivants décrivent les différentes montures et quantités énoncées dans l'annexe B.

- a. Les montures 1 à 2 (montures de sécurité) doivent être conformes aux normes CSA et avoir l'engravure Z 94.3 sur la monture ou avoir une certification de la manufacture indiquant que les lunettes de sécurité rencontrent les normes CSA. Si des écrans latéraux de protection sont nécessaires, ils doivent être fixés au moyen de rivets aussi bien pour la présentation que pour la livraison aux militaires.

1. La monture #1 est un modèle métallique.
2. La monture #2 est un modèle en plastique

1. MONTURES 1 À 2- MONTURES DE SÉCURITÉ

(À ÊTRE COMPLÉTER PAR L'OFFRANT)

Monture	Nom de la monture proposée	Plastique (P) Métal (M)
1		M
2		P

2. MONTURES 3 À 4 – MONTURES STANDARDS POUR HOMME ET FEMME

(À ÊTRE COMPLÉTER PAR L'OFFRANT)

Monture	Nom de la monture proposée	Plastique (P) ou Métal (M) ou Flexible (F)	Type de monture	Gendre	Taille
3		P ou	Standard	Homme	54-56
		M ou	Standard	Homme	54-56
		F	Standard	Homme	54-56
4		P ou	Standard	Femme	50-52
		M ou	Standard	Femme	50-52
		F	Standard	Femme	50-52

3. MONTURES 5 à 25 – MONTURES UNISEXES

(À ÊTRE COMPLÉTER PAR L'OFFRANT)

Monture	Nom de la monture proposée	Plastique (P) Métal (M) Flexible (F)	Type de monture	Type de charnière Régulière ou /Ressort	Taille
5		P	Rectangulaire ou carré	Régulier ou Ressort	
6		P	Rectangulaire ou carré	Régulier ou Ressort	
7		F	Rectangulaire ou carré	Régulier ou Ressort	
8		F	Rectangulaire ou carré	Régulier ou Ressort	
9		M	Rectangulaire ou carré	avec ressort	
10		M	Rectangulaire ou carré	avec ressort	
11		P	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
12		P	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
13		F	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
14		F	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
15		M	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
16		M	Ronde ou Ovale	Régulier ou Ressort	
17		M ou P	Demi-rebord	Régulier ou Ressort	
18		M ou P	Demi-rebord	Régulier ou Ressort	
19		M ou P	Demi-rebord	Régulier ou Ressort	
20		M ou P	Demi-rebord	Régulier ou Ressort	
21		M ou P	Demi-rebord	Régulier ou Ressort	
22		M ou P ou F	Pour homme	Au choix	
23		M ou P ou F	Pour homme	Au choix	
24		M ou P ou F	Pour femme	Au choix	
25		M ou P ou F	Pour Femme	Au choix	

Les montures 5 à 21 (montures unisexes). Montures en plastique, métalliques ou flexibles. Les montures flexibles sont des montures qui peuvent être tordues dans toutes les directions et doivent

retourner dans leur forme originale. Les montures peuvent venir dans plusieurs grandeurs. Les montures de 22 à 25 sont aux choix de l'offrant soit plastique ou métallique ou flexible.

1. Montures 5 à 6 : Montures rectangulaires ou carré en plastique avec charnières à vis régulière ou à ressort.
2. Montures 7 à 8: Montures rectangulaires ou carré flexibles avec charnières à vis régulière ou à ressort.
3. Montures 9 à 10: Montures rectangulaires ou carré métalliques avec charnières à ressort.
4. Montures 11 à 12: Montures rondes ou ovales en plastique avec charnières à vis régulière ou à ressort.
5. Montures 13 à 14 : Montures rondes ou ovales flexibles avec charnières à vis régulière ou à ressort.
6. Montures 15 à 16 : Montures rondes ou ovales métallique ou flexibles avec charnières à ressort.
7. Montures 17 à 21: Montures demi-rebord (semi rimless) avec charnières à vis régulière ou à ressort.
8. Montures 22 et 23: Montures pour hommes (choix ouvert entre plastique ou métallique ou flexible).
9. Montures 24 et 25: Montures pour femmes (choix ouvert entre plastique ou métallique ou flexible).

Note important :

- a. Les caractéristiques suivantes ne sont pas acceptables. Couleurs vives (telle que le rouge, l'orange, les couleurs fluo ou des montures multicolores); particules brillantes; montures autres que rondes, ovales, carrées et rectangulaires (multi formats).
- b. Tous les types de verres doivent pouvoir être montés sur la gamme de montures proposées, quelles que soient leur taille et leur forme. Les montures doivent pouvoir être portées par des adultes dont l'écart pupillaire est compris entre 52 et 74 mm. Les montures doivent s'ajuster facilement à toutes les formes de visage et conserver cet ajustement. Dans le cas où un militaire ne peut trouver une monture à cause de son visage (forme physique, blessure ou autre) l'offrant doit faire l'effort de trouver une monture adéquat pour ce membre dans la mesure du possible tout en respectant les termes de l'offre à commandes.
- c. L'offrant est tenu de mettre rapidement à disposition les pièces détachées telles que les plaquettes, les branches et les embouts pour les montures dans la sélection et ce sans frais. Une garantie minimale est spécifiée-dans les conditions générales du contrat. Les montures achetées par MDN ou par un membre des FC doivent être ajustées sans frais supplémentaires.
- d. Présentation des montures : Toutes les montures devront être disponibles et numérotées en tout temps selon cette annexe lorsqu'elles seront présentées aux membres des FC sur des présentoirs aux établissements sur place et hors site. Aucune dépréciation de la gamme acceptée pour cette entente ne sera tolérée.